

Futsal



Fiche Sport N°21

Mise à jour : 29 septembre 2015

Sommaire

Introduction	Page 3
I. Compétition	Page 4
II. Responsabilisation	Page 12
III. Innovation	Page 15
IV. Formation	Page 16
Annexes	Page 17

Introduction

La fiche sport Futsal a pour objectif de préciser à travers les quatre piliers de l'UNSS (compétitions, responsabilisation, innovation et formation) les directives réglementaires et les moyens de développement liés à l'activité.

La réglementation du sport se réfère à la fois au Règlement fédéral UNSS et à la fiche sport.

Si la fiche sport donne un cadre précis à destination des championnats inter-académiques et de France, elle offre par ailleurs des pistes de développement et une grande souplesse d'organisation de l'activité au sein de chaque AS et des phases départementales et académiques (en lien avec les services UNSS). Elle permet d'intégrer dans la vie des AS et dans le déroulement des championnats les axes prioritaires de l'UNSS.

En tout état de cause un CF ne pourra être organisé avec moins de quatre AS qualifiées.

Valable sur l'année scolaire 2015 - 2016, elle pourra être mise à jour au cours de cette période.

Particularités Football et Futsal

Les Sections Sportives Scolaires rectorales et les Sections Sportives labellisées FFF en Football et en Futsal ne peuvent participer aux Championnats de France UNSS **QUE dans la filière Excellence en Football et en Futsal.**

Pour participer aux Championnats de France par Équipe d'Établissement, l'établissement ayant une Section Sportive Scolaire rectorale ou une Section sportive labellisée FFF devra s'être engagé et avoir joué en Championnats Excellence dans le même sport (Football ou Futsal) et dans la même catégorie d'âge et de sexe

La liste des Sections Sportives labellisées FFF est disponible sur ce site :

<http://www.fff.fr/articles/la-fff/coordonnees/details-articles/5436-549373-les-sections-sportives>

Compétition

Une grande souplesse d'organisation des phases départementales et académiques est laissée aux services UNSS. Des éléments en lien avec les axes thématiques prioritaires de l'UNSS sont intégrés à cette organisation.

Calendrier

Se référer au Fichier « Calendrier des Championnats de France », régulièrement mis à jour sur le site.

Catégories d'âge 2016

Benjamins (U11 - U12 - U13)	nés en 2003, 2004 et 2005
Minimes (U14 - U15)	nés en 2001 et 2002
Cadets (U16 - U17)	nés en 1999 et 2000
Juniors (U18 - U19)	nés en 1997 et 1998
Seniors (U20)	nés en 1996 et avant

Modalités de remboursement aux équipes

Globalisation des crédits

Championnat de France UNSS Équipes d'Établissement **Futsal**

Conditions de participation :

Les Championnats par Équipe d'Établissement sont ouverts à toutes les équipes d'association sportive sauf :

- Les Associations Sportives ayant atteint les **2 années précédentes** les ¼ de finale des championnats de France par Équipe d'Établissement Minimes et Cadets¹, (Annexe 1)

Si ces Associations Sportives ne sont pas ½ finalistes lors des Championnats de France Excellence, elles pourront à nouveau s'inscrire en championnat équipe établissement l'année n+1

- Les Associations Sportives ayant atteint les **½ finales** des championnats de France **Excellence** de l'année précédente, dans la même catégorie d'âge et de sexe, (Annexe 2)

Cette disposition ne concerne pas les équipes émanant de Section Sportive Scolaire qui doivent concourir en Excellence et peuvent concourir également en équipe d'établissement sous deux conditions :

- avoir renseigné à la date du 18 décembre 2015 tous leurs élèves inscrits en section sportive scolaire
- avoir une équipe de l'association sportive inscrite qui a effectivement participé en excellence dans la même catégorie d'âge et de sexe

Pour les équipes d'Association Sportive nommées dans ce tableau, et dans ce cas seulement, AUCUNE équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement y compris aux phases interacadémiques

- les Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole des championnats de France en 2015 (Annexe 3)
- les Associations Sportives ayant fait forfait dans les huit jours précédant les championnats de France en 2015 (Annexe 4)
- En Minimes et en Cadets, les équipes comportant des élèves inscrits sur la liste des Sections Sportives Scolaires ou des section sportives scolaires FFF, des Pôles Espoir ou sur une liste fédérale fournie à l'UNSS par la FFF, sur les listes de Haut Niveau du Ministère de la Santé et des Sports (Haut Niveau, Jeunes, Espoir),
- ATTENTION : participation interdite aux élèves inscrit(e)s sur une liste de Section Sportive Scolaire OU Section Sportive Fédérale en Futsal ET en Football.
- En Juniors Seniors TOUS les élèves sont autorisés à participer à l'exception des élèves inscrits sur les listes des Pôles Espoir et Pôles France, les équipes comportant **UN** élève appartenant à des Centres de formation ou de préformation.

¹ Si ces équipes ne sont pas classées dans les 4 premières lors des Championnats de France Excellence, elles pourront à nouveau s'inscrire en championnat équipe établissement l'année n+1

Précisions spécifiques Futsal

LICENCIÉS AUTORISÉS	Minimes Cadets Juniors			
COMPOSITION DES ÉQUIPES	10 compétiteurs maximum sur l'ensemble des championnats - minimes de collège avec M1, M2, C1 (1 C1 maximum sur la feuille de composition d'équipe déposée à l'accueil) - cadet(te)s avec C1, C2, J1 (1 J1 maximum sur la feuille de composition d'équipe déposée à l'accueil) Mixité interdite Surclassement interdit			
JEUNE OFFICIEL	1 Jeune Officiel par équipe qualifiée Niveau académique minimum (pastille jaune) Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être joueur lors de la compétition En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France			
TYPE DE JEU	à 5			
NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN	3			
NOMBRE DE JOUEURS SUR LA FEUILLE DE MATCH	10			
NOMBRE DE JOUEURS POUR UN TOURNOI	10			
	MINIMES		CADETS	
BALLONS	Spécifique futsal taille 4 – Les ballons en feutre sont interdits			
DURÉE D'UN MATCH PAR JOUR À TITRE INDICATIF	2 x 20'		2 x 25'	
SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE	2 x 12'		2 x 15'	
DURÉE TOTALE DE JEU PAR JOUR	60'		75'	
MIXITÉ	Pas de mixité			
CHAMPIONNAT DE FRANCE	Temps de jeu décompté 2 x 10' MF	Temps de jeu décompté 2 x 12' MG	Temps de jeu décompté 2 x 12' CF	Temps de jeu décompté 2 x 15' CG

Informations complémentaires

RÈGLEMENT	UNSS (disponible sur Opuss « règlement spécifique Futsal UNSS 2014 2015 ») ; à défaut, règlement FIFA
TENUE DE COMPÉTITION	Cf Règlement fédéral (II, B : la tenue de compétition). Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs.
FORMULE DE COMPÉTITION	Matches de poules, ¼ de finale, ½ finales, matchs de classement, finale
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau inter-académique
NOMBRE D'ÉQUIPES	16 maximum par championnat minimes filles, minimes garçons et cadets 12 maximum par championnat cadettes
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS minimes filles Champion de France UNSS minimes garçons Champion de France UNSS cadettes Champion de France UNSS cadets

Modalités de qualification Minimes garçons, Minimes filles – Cadets

	Inter-académies			Nombre d'équipes qualifiées
1	Amiens	Lille		2
2	Créteil	Paris	Versailles	2
3	Caen	Rennes	Rouen	2
4	Nancy/Metz	Reims	Strasbourg	2
5	Besançon	Dijon		1
6	Nantes	Orléans/Tours		2
7	Bordeaux	Limoges	Poitiers	1
8	Clermont-Ferrand	Grenoble	Lyon	1
9	Montpellier	Toulouse		1
10	Aix/Marseille	Corse	Nice	1
	TOTAL			15

+ 16^{ème} placeSi **0** équipe des Ultramarins**1** équipe de l'Académie organisatriceSi **1** équipe des Ultramarins

Qualifiée

Si **2** équipes des Ultramarins

Se référer au tableau du Règlement Fédéral UNSS

Modalités de qualification Cadettes

	Inter-académies			Nombre d'équipes qualifiées
1	Amiens	Lille		1
2	Créteil	Paris	Versailles	1
3	Caen	Rennes	Rouen	1
4	Nancy/Metz	Reims	Strasbourg	2
5	Besançon	Dijon		1
6	Nantes	Orléans/Tours		1
7	Bordeaux	Limoges	Poitiers	1
8	Clermont-Ferrand	Grenoble	Lyon	1
9	Montpellier	Toulouse		1
10	Aix/Marseille	Corse	Nice	1
	TOTAL			11

+ 12^{ème} placeSi **0** équipe des Ultramarins**1** équipe de l'Académie organisatriceSi **1** équipe des Ultramarins

Qualifiée

Si **2** équipes des Ultramarins

Se référer au tableau du Règlement Fédéral UNSS

Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

Chaque Directeur de Service Régional saisira dans un module dédié à cet effet sur OPUSS les résultats et classements des Championnats académiques ou inter-académiques selon les sports en respectant les dates butoir inscrites sur le Calendrier des Championnats de France.

Un espace sera réservé aux demandes de repêchages, qu'il faudra ensuite faire valider par le document du Règlement Fédéral UNSS.

Date limite de transmission des résultats Inter-académiques par les coordonnateurs d'IA :

- 21 avril 2016 pour les minimes et cadets

Après les dates limites de transmission des qualifications Inter-académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe d'Établissement ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : <http://udb.unss.org/qualifscf>

Code d'accès : propre à chaque SR

Les serpentins Minimes garçons – Minimes filles – Cadets

Les équipes qualifiées sont placées en fonction des résultats des championnats de France 2014 selon la méthode des serpentins.

Poule A	Poule B	Poule C	Poule D
IA du Champion 2015	IA du 3 ^{ème} 2015	IA du 2 ^{ème} 2015	IA du 4 ^{ème} 2015
IA du 8 ^{ème} 2015	IA du 7 ^{ème} 2015	IA du 6 ^{ème} 2015	IA du 5 ^{ème} 2015
IA du 9 ^{ème} 2015	IA du 10 ^{ème} 2015	IA du 11 ^{ème} 2015	Ultramarin ou Académie Organisatrice
IA du 15 ^{ème} 2015	IA du 14 ^{ème} 2015	IA du 13 ^{ème} 2015	IA du 12 ^{ème} 2015

On veille ensuite à ce que deux équipes de la même inter-académie ne se rencontrent pas dans ce 1^{er} tour de poule.

Les serpentins Cadettes

Les équipes qualifiées sont placées en fonction des résultats des championnats de France 2014 selon la méthode des serpentins.

Poule A	Poule B	Poule C	Poule D
IA du Champion 2015	IA du 3 ^{ème} 2015	IA du 2 ^{ème} 2015	IA du 4 ^{ème} 2015
IA du 8 ^{ème} 2015	IA du 7 ^{ème} 2015	IA du 6 ^{ème} 2015	IA du 5 ^{ème} 2015
IA du 9 ^{ème} 2015	IA du 10 ^{ème} 2015	IA du 11 ^{ème} 2015	Ultramarin ou Académie Organisatrice

On veille ensuite à ce que deux équipes de la même inter-académie ne se rencontrent pas dans ce 1^{er} tour de poule.

Championnat de France UNSS Futsal Juniors - Séniors

- En Juniors Seniors TOUS les élèves sont autorisés à participer à l'exception des élèves inscrits sur les listes des Pôles Espoir et Pôles France, les équipes comportant **UN** élève appartenant à des Centres de formation.

LICENCIÉS AUTORISÉS	Juniors Séniors
COMPOSITION DES ÉQUIPES	10 compétiteurs maximum sur l'ensemble des championnats - juniors/séniors avec J, S Mixité interdite Surclassement interdit
JEUNE OFFICIEL	1 Jeune Officiel par équipe qualifiée Niveau académique minimum (pastille jaune) Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être joueur lors de la compétition En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France
TYPE DE JEU	à 5
NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN	3
NOMBRE DE JOUEURS SUR LA FEUILLE DE MATCH	10
NOMBRE DE JOUEURS POUR UN TOURNOI	10
BALLONS FILLES	Spécifique futsal taille 4 – Les ballons en feutre sont interdits
BALLONS GARÇONS	Spécifique futsal taille 4 – Les ballons en feutre sont interdits
DURÉE D'UN MATCH PAR JOUR À TITRE INDICATIF	2 x 25'
SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE	2 x 15'
DURÉE TOTALE DE JEU PAR JOUR	75'
MIXITÉ	Pas de mixité
CHAMPIONNAT DE FRANCE	Temps de jeu décompté 2 x 12' JF Temps de jeu décompté 2 x 15' JG

Informations complémentaires

REGLEMENT	UNSS (disponible sur Opuss « règlement spécifique Futsal UNSS 2014 2015 ») ; à défaut, règlement FIFA
TENUE DE COMPETITION	Cf Règlement fédéral (II, B : la tenue de compétition). Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs.
FORMULE DE COMPÉTITION	Matches de poules, ¼ de finale (places de 1 à 8), ½ finales, matches de classement, finale
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau inter-académique
NOMBRE D'ÉQUIPES	12 maximum par championnat juniors/séniors
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement juniores/séniors Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement juniors/séniors

Modalités de qualification Juniors – Seniors

9 Inter-académies qualifient 1 équipe

L'IA 4 (Nancy Metz / Reims / Strasbourg) qualifie 2 équipes

+ 12^{ème} place

Si 0 équipe des Ultramarins	1 équipe de l'Académie organisatrice
Si 1 équipe des Ultramarins	Qualifiée
Si 2 équipes des Ultramarins	Se référer au tableau du Règlement Fédéral UNSS

Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

Chaque Directeur de Service Régional saisira dans un module dédié à cet effet sur OPUSS les résultats et classements des Championnats académiques ou inter-académiques selon les sports en respectant les dates butoir inscrites sur le Calendrier des Championnats de France.

Un espace sera réservé aux demandes de repêchages, qu'il faudra ensuite faire valider par le document du Règlement Fédéral UNSS.

Date limite de transmission des résultats inter-académiques par les coordonnateurs d'IA :

- 10 mars 2016 pour les juniors/seniors

Après les dates limites de transmission des qualifications Inter-académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe d'Établissement ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : <http://udb.unss.org/qualifscf>

Code d'accès : propre à chaque SR

Les serpentins Juniors - Seniors

Les équipes qualifiées sont placées en fonction des résultats des championnats de France 2015 selon la méthode des serpentins.

Poule A	Poule B	Poule C	Poule D
IA du Champion 2015	IA du 3 ^{ème} 2015	IA du 2 ^{ème} 2015	IA du 4 ^{ème} 2015
IA du 8 ^{ème} 2015	IA du 7 ^{ème} 2015	IA du 6 ^{ème} 2015	IA du 5 ^{ème} 2015
IA du 9 ^{ème} 2015	IA du 10 ^{ème} 2015	IA du 11 ^{ème} 2015	Ultramarin ou Académie Organisatrice

On veille ensuite à ce que deux équipes de la même inter-académie ne se rencontrent pas dans ce 1^{er} tour de poule.

Championnat de France UNSS Excellence Futsal Minimes

Conditions de participation

Les conditions de participation applicables sont celles mentionnées dans le Règlement fédéral UNSS en vigueur et complétées par les conditions particulières suivantes :

Pourront s'inscrire toutes les équipes d'associations sportives sauf :

- Les associations sportives comportant **UN** élève inscrit sur la liste des Pôles Espoir, des Pôles France ou sur une liste fédérale fournie à l'UNSS par la Fédération Française de Football et sur les listes de Haut Niveau du Ministère des Sports (Haut Niveau, Jeunes, Espoir),
- Les associations sportives comportant un ou des élèves sous contrat **au 31/10/15** dans un club professionnel à la FFF.

Équipes d'associations sportives obligatoirement en championnat excellence

- Associations sportives ayant atteint en 2015 les ½ finales des championnats de France excellence.
- Associations sportives ¼ de finalistes 2014 et 2015 lors des championnats de France par équipes d'établissement.

LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins Minimes	
COMPOSITION DES ÉQUIPES	- 10 compétiteurs maximum sur l'ensemble des championnats - Mixité interdite	
	Minimes avec M1, M2 + B3 surclassé (présentation obligatoire d'un certificat médical) - Nombre de joueurs pour 1 match : 10 - Nombre de joueurs pour 1 tournoi : 10 - Ballons : Taille 4	
JEUNE OFFICIEL	1 Jeune Officiel par équipe qualifiée Niveau académique minimum (pastille jaune) Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être joueur lors de la compétition En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France	
NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN	3	
BALLONS	Spécifique futsal taille 4 – Les ballons en feutre sont interdits	
DURÉE D'UN MATCH PAR JOUR À TITRE INDICATIF	2 x 20'	
SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE	2 x 12'	
DURÉE TOTALE DE JEU PAR JOUR	60'	
MIXITÉ	Pas de mixité	
CHAMPIONNAT DE FRANCE	Temps décompté 2 x 10' MF	Temps décompté 2 x 12' MG

Informations complémentaires

REGLEMENT	UNSS (disponible sur Opuss « règlement spécifique Futsal UNSS 2014 2015 ») ; à défaut, règlement FIFA
TENUE DE COMPETITION	Cf Règlement fédéral (II, B : la tenue de compétition). Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs.
FORMULE DE COMPÉTITION	Matches de poules, ½ finales, matches de classement, finale
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau inter-académique, déterminées par la Direction Nationale UNSS
NOMBRE D'ÉQUIPES	8 / 12 / 16 par championnat en fonction du nombre d'équipes engagées
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Excellence minimes filles Champion de France UNSS Excellence minimes garçons

Championnat de France UNSS Lycée Excellence Futsal

Conditions de participation

Les conditions de participation applicables sont celles mentionnées dans le Règlement fédéral UNSS en vigueur et complétées par les conditions particulières suivantes :

Pourront s'inscrire les équipes d'associations sportives sauf :

- Les Associations Sportives comportant **UN** élève inscrit sur la liste des Pôles Espoir, des Pôles France ou sur une liste fédérale fournie à l'UNSS par la Fédération Française de Football et sur les listes de Haut Niveau du Ministère des Sports (Haut Niveau, Jeunes, Espoir),
- Les Associations Sportives comportant un ou des élèves sous contrat **au 31/10/15** dans un club professionnel à la FFF.

Équipes obligatoirement en championnat excellence

- Associations Sportives ayant atteint en 2015 les ½ finales des championnats de France excellence.
- Associations Sportives ¼ de finalistes 2014 et 2015 lors des championnats de France par équipes d'établissement.

LICENCIÉS AUTORISÉS	Cadets Juniors 1ère année	
COMPOSITION DES ÉQUIPES	- 10 compétiteurs maximum sur l'ensemble des championnats - Mixité interdite	
	- Lycée avec C1, C2, J1 (sans limitation de nombre) - Nombre de joueurs pour 1 match : 10	
JEUNE OFFICIEL	1 Jeune Officiel par équipe qualifiée Niveau académique minimum (pastille jaune) Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être joueur lors de la compétition En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France	
NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN	3	
BALLONS	Spécifique futsal taille 4 – Les ballons en feutre sont interdits	
DURÉE D'UN MATCH PAR JOUR À TITRE INDICATIF	2 x 25'	
SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE	2 x 15'	
DURÉE TOTALE DE JEU PAR JOUR	75'	
MIXITÉ	Pas de mixité	
CHAMPIONNAT DE FRANCE	Temps décompté 2 x 12' Lycée Fille	Temps décompté 2 x 15' Lycée Garçon

Informations complémentaires

RÈGLEMENT	UNSS (disponible sur Opuss « règlement spécifique Futsal UNSS 2014 2015 ») ; à défaut, règlement FIFA
TENUE DE COMPETITION	Cf Règlement fédéral (II, B : la tenue de compétition). Les équipes jouant avec une tenue sponsorisée, doivent obligatoirement faire apparaître le nom de l'établissement scolaire sur le maillot
FORMULE DE COMPÉTITION	Matches de poules, ½ finales, matches de classement, finale
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau inter-académique, déterminées par la Direction Nationale UNSS
NOMBRE D'ÉQUIPES	8 / 12 / 16 par championnat en fonction du nombre d'équipes engagées
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Excellence Lycée filles Champion de France UNSS Excellence Lycée garçons

Modalités pour les Associations Sportives Excellence

Chaque Service Régional inscrit ses Équipes Excellence pour le 09 octobre 2015.

Adresse de saisie : <http://udb.unss.org/joel/spcoex>

Code d'accès : propre à chaque SR

Clôture des saisies : 09 octobre 2015 minuit.

Après cette date limite de saisie, aucune équipe Excellence ne sera prise en compte.

Saisie en ligne des Élèves de Sections Sportives Scolaires²

Chaque Service Régional fournira à la Direction Nationale la liste de ses Sections Sportives Scolaires avec leurs effectifs.

L'identification des élèves inscrits dans ces Sections sera à la charge des responsables des Sections lors de **la prise de licence**.

Ils devront inscrire TOUS les élèves de la liste officielle déposée au Rectorat.

Date butoir :

- 18 décembre 2015

À cette date, un listing de tous les élèves inscrits dans les Sections Sportives Scolaires sera réalisé, vérifié par la Direction Nationale et transmis à tous les services.

Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

Date limite de transmission des résultats Inter-académiques par les coordonnateurs d'IA indiquée sur les tableaux de qualification envoyés par la Direction Nationale en fonction du nombre d'équipes inscrites et des dates des championnats de France.

Après les dates limites de transmission des qualifications Inter-académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe d'Établissement ne sera pris en compte.

Chaque coordonnateur saisira dans un module dédié à cet effet sur OPUSS les résultats des Championnats académiques ou inter-académiques selon les sports en respectant les dates butoir inscrites sur le Calendrier des Championnats de France.

Un espace sera réservé aux demandes de repêchages, qu'il faudra ensuite faire valider par le document du Règlement Fédéral UNSS.

Adresse de saisie : <http://udb.unss.org/qualifscf>

Code d'accès : propre à chaque SR

² Faute de saisie des élèves ou en cas de saisie partielle de la liste rectorale à la date indiquée, TOUS les élèves de l'Association Sportive seront considérés comme appartenant à la Section Sportive Scolaire et donc interdits de participation aux Championnats de Football par Équipe d'Établissement dans la catégorie concernée

Les serpentins des Championnats Excellence

1. Détermination de 4 têtes de série à partir du résultat du Championnat excellence de l'année précédente.

Tirage au sort pour déterminer le placement dans les 4 poules.

1^{ère} Sortie A1
2^{ème} Sortie B1
3^{ème} Sortie C1
4^{ème} Sortie D1

2. Détermination des places de 2, 3 et éventuellement 4 de chaque Poule

Tirage au sort Intégral dans l'ordre suivant :

A2 B2 C2 D2 puis :
A3 B3 C3 D3 puis éventuellement :
A4 B4 C4 D4

Points attribués et gestion des égalités

Les informations ci-dessous sont applicables à tous les types de championnats.

Les points attribués en formule « poule » pour le résultat d'un match sont :

Match gagné	3 points
Match nul	2 points
Match perdu	1 point
Forfait	0 point

Forfait : y compris pour le nombre de joueurs insuffisant sur le terrain après exclusion ou blessure.

Dans ce cas : match gagné **3-0**.

En cas d'égalité à la fin des matches de poule, utiliser successivement les critères ci-après :

1. Donner la victoire à l'équipe qui, sur le ou les matches les ayant opposés, **a reçu le moins de points de pénalité.**
2. Si une égalité persiste, prendre le résultat du ou des matches les ayant opposés pour faire la différence entre les buts marqués et les buts concédés.
3. Si une égalité persiste, donner la victoire à l'équipe qui, sur l'ensemble des matches de la poule, **a reçu le moins de points de pénalité.**
4. Si une égalité persiste, prendre le goal-average général de l'ensemble des matches de la poule.
5. Si une égalité persiste, la victoire sera donnée à l'équipe dont la moyenne d'âge est la plus faible (joueurs inscrits sur la feuille de composition d'équipe).

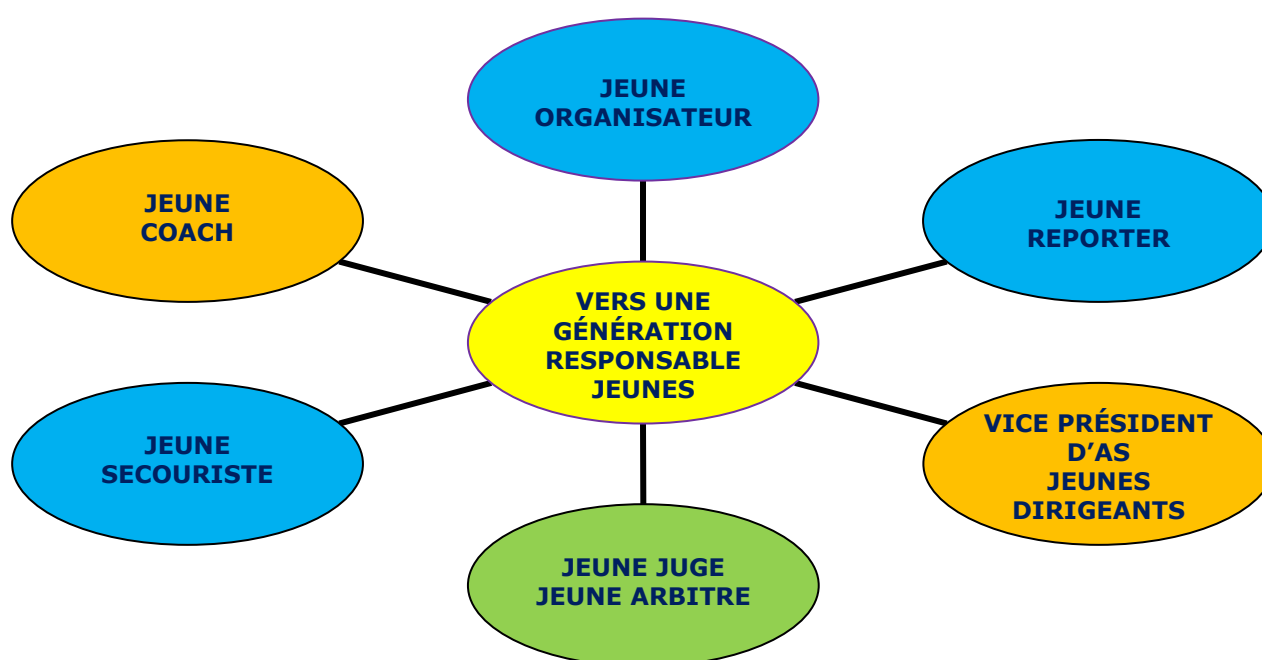
En cas d'égalité à la fin d'un match éliminatoire, la victoire est donnée à l'équipe ayant le moins de points de pénalité ; si l'égalité persiste, séance de tirs au but.

Responsabilisation

La circulaire n° 2010-125 du 18 août 2010 relative au sport scolaire incite à valoriser le Jeune Officiel par la remise d'un diplôme quelle que soit sa mission. Cette fonction contribue non seulement au développement de sa personne par les différentes responsabilités qu'il occupe, mais lui permet aussi d'acquérir des connaissances et des compétences valorisées au sein de l'UNSS.

La mobilisation de l'école pour les valeurs de la République du 22 janvier 2015 rappelle l'importance du parcours citoyen dans la vie associative plus particulièrement la mesure 3 : « *La vice-présidence des associations sportives par les élèves sera systématisée, et les prises de responsabilité au sein des associations sportives valorisées. Les formations de jeunes coaches et de jeunes arbitres seront développées* ».

L'UNSS au travers de ces différentes compétitions et formation à la capacité de proposer aux jeunes licenciés de s'impliquer dans différents rôles :



- Le Jeune arbitre/juge

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir officier au sein des rencontres sportives, de s'engager dans la vie associative et ce, dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire. Chaque activité possède un livret Jeune Arbitre spécifique à l'activité et disponible sur le site national de l'UNSS. Il permet de proposer à l'élève et à l'enseignant les contenus à acquérir à chaque niveau de certification.

La formation des Jeunes arbitres doit être liée à la pratique.

Les meilleurs Jeunes Arbitres hors académie ont la possibilité d'officier à un championnat de France si :

- le nombre de Jeunes arbitres est insuffisant (pool local et équipe) pour le déroulement du CF,
- leur nombre est défini par les membres de la CMN,
- les Jeunes arbitres doivent être inscrits par les services régionaux auprès de la Direction Nationale à la date butoir des remontées des qualifiés académiques du sport concerné,
- les organisateurs des championnats de France doivent faire remonter auprès du DNA en charge de l'activité la fiche récapitulative des meilleurs JO hors académie (fiche n°51 JO).

La Direction nationale de l'arbitrage et l'UNSS s'engagent dans un plan de formation des jeunes arbitres. Les commissions départementales et régionales de l'arbitrage de la FFF ont été sensibilisées à ce projet et peuvent bénéficier d'aide financière auprès de la Direction Nationale de l'Arbitrage pour mettre en place des formations.

Les responsables de commission peuvent prendre contact auprès des services départementaux et régionaux lors des CMD et des CMR.

La Direction nationale de l'arbitrage a édité un document de formation (informatique) pour les arbitres débutants à destination des élèves et des adultes, ce document est disponible auprès des directions UNSS.

Conditions de la mise en œuvre des dispositions sur le haut niveau scolaire

La circulaire n°2012-093 du 08 juin 2012 et 2015 précise que « les jeunes officiels certifiés au niveau national ou international... peuvent valider un enseignement facultatif ponctuel à l'identique des sportifs de haut niveau. Les listes des candidats concernés sont proposées par les fédérations sportives scolaires ».

En conséquence :

- l'évaluation rend compte des compétences acquises du jeune officiel aux différents niveaux de certification (départemental, académique, nationale, internationale). Cela suppose la mise en place d'une cohérence et d'une progression dans la formation,
- pour prétendre aux 16 points de l'enseignement facultatif ponctuel, le jeune doit avoir officié et obtenu sa certification durant sa « scolarité en classe de seconde ou première de lycée d'enseignement général et technologique » à l'occasion d'un championnat de France UNSS (*circulaire n° 2013-131 du 28-8-2013*),
- la validation d'un niveau national du Jeune Officiel doit au minimum correspondre au niveau 5 de compétence exigé dans le cadre de l'enseignement facultatif au baccalauréat EPS. Une fiche d'évaluation harmonise l'ensemble des activités sportives. Une moyenne de 14/20 (théorie et pratique) permet d'acquérir la certification nationale sur un championnat de France.
- Création d'une unité facultative d'EPS pour le baccalauréat professionnel : « ...les candidats scolaires des établissements publics et privés engagés à haut niveau dans le cadre du sport scolaire, lauréats des podiums nationaux et jeunes officiels certifiés de niveau national ou international » valident automatiquement la note de 16/20. L'entretien sur 4 points est obligatoire (arrêté du 07/07/15 et BO n°32 du 03/09/15).

Cette formation est assurée au sein de chaque AS. Un livret spécifique par activité est dédié à cette formation. Il est téléchargeable sur le site www.unss.org

- Les autres rôles de Jeunes Officiels (cf. dossier intitulé Jeunes officiels vers une génération responsable 2015-2016)

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir s'impliquer dans différents rôles (jeune organisateur, jeune dirigeant etc ...) au sein de son Association Sportive (AS) et dans le cadre de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire). Toute vie associative nécessite une organisation. Chaque licencié doit pouvoir trouver sa place comme bénévole de l'AS en fonction de ses motivations et de ses compétences.

Ils peuvent être certifiés du niveau départemental au niveau national. Les jeunes dirigeants, les jeunes organisateurs, les jeunes reporters, les jeunes coaches, et les jeunes secouristes peuvent obtenir une certification du niveau départemental au niveau national en référence à l'activité « multi activités ».

En revanche le jeune coach peut obtenir une certification en référence à l'activité pour laquelle il intervient.

Les vice-présidents d'AS élèves doivent recevoir une formation relative à leurs missions.

Inscription des meilleurs Jeunes Arbitres hors académiques

Chaque Directeur Régional saisira les meilleurs Jeunes Arbitres de son académie pour les Championnats par Équipe d'Établissement, si nécessaire et en accord avec la CMN.

Adresse de saisie : <http://udb.unss.org/joacad>

Code d'accès : propre à chaque SR

Clôture des saisies :

- 17 mars 2016 pour les juniors/seniors
- 28 avril 2016 pour les minimes et cadets

Un par catégorie et par catégorie d'âge pour chaque académie.

Seules les propositions supplémentaires doivent recevoir l'aval de la Direction Nationale.

Pour les Championnats Excellence, selon les dates d'organisation un appel particulier sera effectué par la Direction Nationale UNSS.

Innovation

Championnat du monde scolaire - ISF – Fédération internationale du sport scolaire

- Les équipes vainqueurs du championnat de France « Lycée excellence garçons » et « Lycée excellence filles » seront qualifiées au championnat du monde scolaire ISF de Futsal

Lieu : Porec (Croatie)

Dates : du 03 au 10 avril 2016

Mon Euro 2016

Le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et la Fédération Française de Football lancent, en partenariat avec l'UNSS l'opération « **Mon EURO 2016** » dans tous les établissements scolaires de France.

L'objectif est triple : permettre aux enfants de pratiquer davantage le football à l'école ; en faire un outil de leur réussite scolaire ; accompagner le jeune public vers la fête de l'UEFA EURO 2016.

Formations, contenus pédagogiques, plateforme collaborative, appels à projets sont au cœur de l'opération.

Dans l'enseignement du second degré et l'enseignement agricole, l'opération sera portée par les associations sportives des établissements scolaires présentes sur le territoire, et l'UNSS.

Récompenses et dotations matérielles seront distribuées aux nombreuses associations sportives lauréates (1000 places pour l'UEFA EURO 2016, rencontres avec des joueuses et joueurs de haut niveau, visites de centres d'entraînement, dotation ...)

Le projet est ouvert à toutes les associations sportives et s'adresse aux licenciés garçons et licenciées filles.

Plus d'informations et formulaire d'inscription sur le site web dédié à l'opération : www.MonEuro2016.fr

UEFA EURO 2016

- De nombreuses animations football sont mises en place à destination des Associations Sportives Scolaires dans les villes hôtes de l'Euro 2016
- La FFF lance l'opération « La quinzaine du foot à l'école » à J-100 de l'UEFA Euro 2016. Plus d'informations à venir sur le site web www.fff.fr

Nouvelles pratiques

Le futsal est une activité jeune et nouvelle, dont le règlement est en perpétuelle construction et rénovation. Il n'y a donc pas de nouvelle pratique.

Il est bon de rappeler que le futsal peut se pratiquer à l'intérieur d'un gymnase ou à l'extérieur, le jeu se pratiquant sur un terrain de handball.

Filles

L'opération de féminisation de la pratique du football initiée depuis 2012 avec le partenariat Fédération Française de Football / Ministère de l'Éducation Nationale / UNSS continue en 2015 – 2016 et est intégrée à l'opération « Mon Euro 2016 ».

Cette opération permet également de favoriser la complémentarité de la pratique du football et du futsal.

Informations : sur les sites web www.fff.fr et www.unss.org

Développement durable

- Cohérence et choix d'emplacement des terrains et installations sportives pour les compétitions.
- Intégration harmonieuse des terrains et installations sportives dans l'environnement naturel et urbain.
- Cohérence dans les plans de transports des compétiteurs et participants, en mutualisant l'ensemble des solutions de transports et en privilégiant autant que possible la mobilité douce, afin de limiter l'impact sur l'environnement.
- Limitation des déchets sur les compétitions : réduction à la source, réutilisation et recyclage autant que possible. 1 gourde par compétiteur.
- Limitation maximale des supports papiers dans les communications et documents administratifs (informations, convocations etc..).
- Engagement citoyen, implication des licenciés dans la vie interne et extra sportive de l'association sportive. Respect, fairplay et protocole de début de match et d'après match.
- Collecte et réutilisation d'équipements et vêtements sportifs.

Santé

- Tests santé et tests physiques de suivi à faire passer pour chaque licencié via l'application mobile pour smartphone « MyUnss »
- Suivi médical sur toute l'année
- Nutrition, et règles diététiques sur chaque compétition
- Prévention des blessures

International

Des invitations aux pays limitrophes seront envoyées pour une participation lors des championnats de France.

De nombreux établissements de l'AEFE (agence pour l'enseignement du français à l'étranger) et affiliés à l'UNSS souhaitent participer aux manifestations organisées par l'UNSS conformément au protocole d'accord du 10 juin 2014.

De nombreux événements organisés par les établissements du réseau AEFE nécessitent la participation d'équipes du territoire français et de jeunes officiels.

Formation

Sur chaque championnat de France, une soirée formation pourra être réalisée à destination des enseignants présents sur l'événement. À destination des spécialistes, mais aussi des enseignants participants à l'organisation, l'enjeu est de permettre par une relation UNSS-Comité/Ligue de la Fédération Française de Football, la valorisation et la diffusion des bonnes pratiques. Les thématiques et l'organisation de la formation sont du ressort de l'UNSS et du Comité et/ou de la Ligue FFF.

Concernant la complémentarité Futsal / Football :

- la Fédération Française de Football propose des formations aux Professeurs d'EPS, animateurs d'associations sportives, en plus des formations ouvertes aux Professeurs d'EPS pour l'obtention des brevets d'état.

Les membres de la Commission Mixte Nationale

Directeur adjoint de l'UNSS en charge de l'activité :
Christophe LUCZAK

FFF

Patrick PION
Pierre JACKY
Jean Claude GIUNTINI

Responsable Formation

UNSS

Anne DELACROIX
Bruno PARAZOLS
Stéphane AUDARD

Responsable communication

Délégués techniques UNSS

Philippe ANDRÉ
Olivier MORIN

Responsable Communication

Annexe 1

Associations Sportives 1/4 de finalistes 2014 et 2015 non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement³

FUTSAL Minimes Filles

NEANT

FUTSAL Minimes Garçons

Col H. de Balzac – ALENCON CAEN

FUTSAL Cadettes

NEANT

FUTSAL Cadets

Lyc A. Camus – FREJUS NICE

³ Dans ce cas **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement à partir du niveau Académique

Annexe 2

Associations sportives ayant atteint en 2015 les 1/2 finales des Championnats de France Excellence non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement⁴

FUTSAL Minimes Filles

Col des 3 Vallées – SALIES DU SALAT	TOULOUSE
Col P. Puget – TOULON	NICE
Col A. Fournier – LE MANS	NANTES
Col T. Fayard – SAINT ANDRE	LA REUNION

FUTSAL Cadettes

Lyc R. Gauche – TOULOUSE	TOULOUSE
Lyc Pergaud – BESANCON	BESANCON
Lyc J.M. Boivin – CHEVIGNY ST SAUVEUR	DIJON
Lyc J. Monnet – YZEURE	CLERMONT FD

FUTSAL Minimes Garçons

Col P. Néruda – BRETIGNY S/ORGE	VERSAILLES
Col R. Rolland – DEOLS	ORLEANS TOURS
Col J. Marouzeau – GUERET	LIMOGES
Col D. Marcelle – BILLY MONTIGNY	LILLE

FUTSAL Cadets

Lyc L. Armand – MULHOUSE	STRASBOURG
Lyc Poncet – CLUSES	GRENOBLE
Lyc Bréquigny – RENNES	RENNES
Lyc Dupuy – LE PUY	CLERMONT FD

⁴ Dans ce cas **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement à partir du niveau Académique
Cette disposition ne concerne pas les Sections Sportives Scolaires

Annexe 3

Associations sportives n'ayant pas assisté au Protocole en 2015 et n'étant pas autorisées à participer en Équipes d'Établissement ou en Excellence

Néant

Annexe 4

AS ayant fait forfait dans les huit jours avant les Championnats de France en 2015 et n'étant pas autorisées à participer en Équipes d'Établissement ou en Excellence

Collège François Villon – PARIS (MF excellence)
Collège M. Bastié – LYON (MF établissement)

Annexe 5

Points de Pénalité

Carton blanc	= 1 point
Carton jaune	= 3 points
Carton rouge	= 5 points

Les points de pénalité sont indépendants des buts marqués.

Les points de pénalité ne se cumulent pas par joueur, mais s'additionnent par équipe.

Les points de pénalité sont également applicables aux accompagnateurs agréés par le Comité Directeur de l'AS et indiqués sur la feuille de match.